

28.11.2007 - 10:55 Uhr

Allianz Suisse augmente les excédents dans le 2e pilier

Zurich (ots) -

Les assurés d'Allianz Suisse bénéficieront cette année d'excédents sensiblement plus élevés dans le cadre du 2e pilier (LPP). En outre, Allianz Suisse augmente la rémunération garantie sur la part surobligatoire.

Bonne nouvelle pour les plus de 10 000 entreprises qui font confiance à la Fondation collective d'Allianz Suisse pour la prévoyance professionnelle de leurs salariés: leur compte LPP se verra créditer, cette année, des excédents considérables.

Les avoirs et bonifications de la part obligatoire de la prévoyance sont rémunérés, en 2007, à 3,1 % - soit 0,6 point de pourcentage de plus que le taux minimal prescrit par la loi -, ceux de la part surobligatoire même à 3,4 % - soit 1,15 point de plus que le taux garanti. En outre, Allianz Suisse augmente, pour 2008, le taux garanti sur la part surobligatoire, qui passera de 2,25 % à 2,5 %.

Une base financière solide

Cette augmentation significative des excédents LPP attribués est la conséquence des bonnes prestations opératives d'Allianz Suisse: son taux de coûts dans cette branche est l'un des plus faibles du marché. Un second facteur favorable à cette évolution est la stratégie d'investissement de la société, axée sur la sécurité, comme le souligne Ruedi Kubat, responsable Assurances de personnes: "Grâce à notre politique avisée en matière de réserve, nous disposons d'une base financière solide. Si les conditions du marché demeurent favorables, notre capacité bénéficiaire ainsi que notre position sur le marché nous permettront de verser des excédents substantiels à l'avenir également. Dans notre politique des excédents, nous visons la continuité."

Assurance globale: garantie totale

Grâce à ces mesures, les clients d'Allianz Suisse participent directement au rendement de leur caisse de pensions, tout en continuant à bénéficier d'une sécurité totale. En effet, au contraire de fondations partiellement autonomes, la Fondation collective d'Allianz Suisse n'assume aucun risque lié aux fonds de prévoyance qu'elle gère: elle est intégralement réassurée par le biais du groupe Allianz Suisse. Les clients ont ainsi la certitude de ne jamais avoir à payer de suppléments, et ce, même si les résultats liés aux risques et aux placements devaient un jour se révéler insuffisants. Aucune surprise, donc, pour les assurés, qui disposent d'une solution de prévoyance transparente.

À propos d'Allianz Suisse

Avec un volume de primes de 3,7 milliards de francs, Allianz Suisse est l'une des principales sociétés d'assurances de Suisse. Son cœur de métier englobe l'assurance, la prévoyance et la gestion de

fortune. Allianz Suisse emploie près de 4000 collaborateurs ; la société fait partie du groupe international Allianz, présent sur tous les continents, dans plus de 70 pays. En Suisse, plus d'un million de clients privés et plus de 100 000 entreprises font confiance à Allianz Suisse, à chacune des étapes de leur vie et de leur développement, pour les prestations de conseil ainsi que leurs couvertures d'assurance et de prévoyance. La densité de son réseau d'agences générales permet à Allianz Suisse d'être proche de ses clients dans toutes les régions du pays. Allianz Suisse gère des capitaux pour un montant total de 17,7 milliards de francs. En outre, avec plus de 19 000 objets locatifs et un portefeuille immobilier d'environ 3 milliards de francs, Allianz Suisse figure parmi les plus grands investisseurs immobiliers du pays. Allianz Suisse est partenaire officiel de la Croix-Rouge suisse.

Contact:

Communication d'entreprise Allianz Suisse

Hansjörg Leibundgut

Tél.: +41/79/300'71'52

E-Mail: hansjoerg.leibundgut@allianz-suisse.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100008591/100550277> abgerufen werden.